

Notification

(art. 36, let. b de la loi fédérale sur la procédure administrative, PA)

Caldaras Scumpia, né le 17 décembre 1956, et son épouse, *Caldaras Steluta*, née le 31 octobre 1955, ressortissants roumains, sans domicile de notification en Suisse.

Statuant sur vos recours du 28 juillet 2005, le Tribunal administratif fédéral, par arrêt du 11 septembre 2007, a décidé:

1. Les recours du 28 juillet 2005 sont rejetés.
2. Les frais de procédure, d'un montant de 600 francs, sont mis à la charge des recourants. Ce montant est compensé par l'avance de frais versée le 21 septembre 2005.

2 octobre 2007

Tribunal administratif fédéral

Notification

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2007
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	40
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	02.10.2007
Date	
Data	
Seite	6268-6268
Page	
Pagina	
Ref. No	10 140 959

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.